

CLASSEMENT DES MEUBLÉS DE TOURISME

BON DE COMMANDE

Visite de contrôle

Date de la demande :

Nom du propriétaire ou du mandataire :

(à remplir en majuscules)

Prénom :

Adresse :

.....

Ville : Code Postal :

Tél : Tél : email :

Meublé :

Adresse :

.....

Ville : Code Postal :

Nouveau Classement : Reclassement :

Classement demandé : 1* 2* 3* 4* 5*

Nombre de personnes logées :

Nombre de chambres :

Si vous avez des plans avec des mesures en m², merci de les tenir à la disposition de l'auditeur.

Appart **Studio** **Villa**

Superficie : m² Étage :

Règlement de la visite par chèque à l'ordre de **Gironde Tourisme** avec le bon de commande.

En cas de désaccord, le propriétaire ou son mandataire peut refuser la décision de classement dans un délai de 15 jours après sa réception. Le refus doit se faire par courrier recommandé adressé à Gironde Tourisme. Tout refus doit comporter les coordonnées complètes du propriétaire, l'adresse du meublé et la date de la visite. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.

Signature du demandeur :